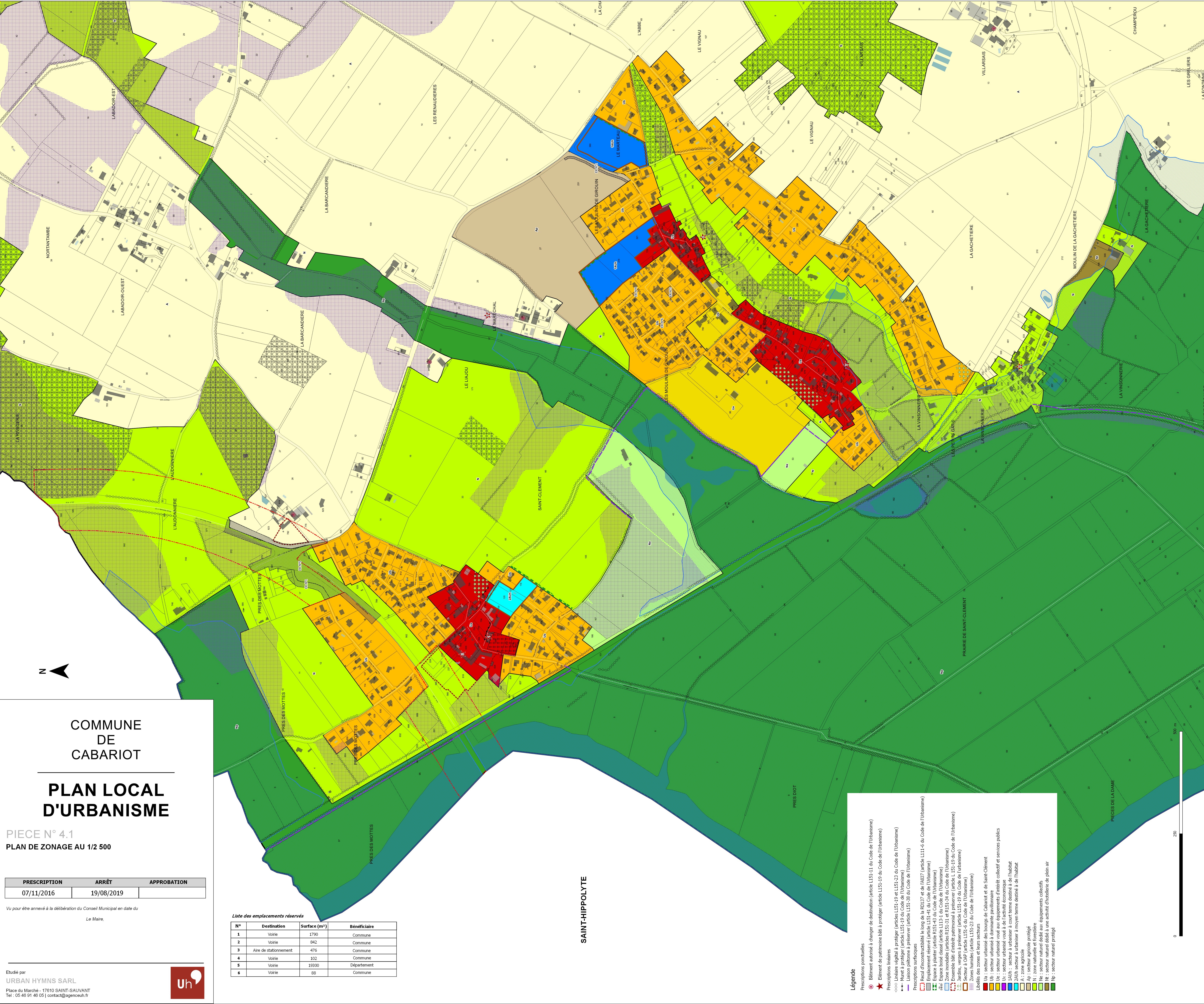


COMMUNE
DE
CABARIOT

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 4.1
PLAN DE ZONAGE AU 1/2 500

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
07/11/2016	19/08/2019	

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
Le Maire,

Etudié par
URBAN HYMNS SARL
Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
Tel : 05 46 91 46 05 | contact@agenceuh.fr



Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Voie	1790	Commune
2	Voie	942	Commune
3	Aire de stationnement	475	Commune
4	Voie	102	Commune
5	Voie	19300	Département
6	Voie	88	Commune

SAINT-HIPPOLYTE

Légende

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment autorisé à changer de destination (article L151-11 du Code de l'Urbanisme)
- ★ Bâtiment de patrimoine bâti à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions linéaires

- Linéaire végétal à protéger (articles L151-19 et L151-22 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire patrimonial à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Lieu de patrimoine à réserver (article L151-26 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions surfaciques

- 1 Reul d'insubstructibilité le long de la RD137 et de l'A837 (article L111-6 du Code de l'Urbanisme)
- 2 Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- 3 Espace à planter (article R151-43 du Code de l'Urbanisme)
- 4 Zone inondable (articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme)
- 5 Zone inondable à préserver (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- 6 Zone inondable à préserver (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- 7 Secteur à C&P (article L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- 8 Zones humides (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Libellés des zones et leurs secteurs

- Ub : secteur urbanisé des bourgs de Cabariot et de Saint-Clément
- Ud : secteur urbanisé à dominante pavillonnaire
- Ue : secteur urbanisé voué aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- Ux : secteur urbanisé voué à de l'activité économique
- Uv : secteur à urbaniser à court terme destiné à de l'habitat
- Uw : secteur à urbaniser à moyen terme destiné à de l'habitat
- A : zone agricole
- Ap : secteur agricole protégé
- N : zone naturelle et forestière
- Nr : secteur naturel dédié aux équipements collectifs
- Nt : secteur naturel dédié à une activité d'hôtellerie de plein air
- Np : secteur naturel protégé

0 250 m